

Fédération Française des Clubs de Voitures à Pédales

Règlements

Cédric PERROT AUDET
Siège de la FFCVP 12 rue St Eloi - 50760 Réville
Tél: 07-72-20-11-75
Mail: cperrot-audet@ffcvp.com ou contact@ffcvp.com
www.ffcvp.com

PRINCIPE DES VOITURES A PEDALES

Chaque voiture représente un club.

Les voitures sont des véhicules à 4 roues, monoplaces, propulsées uniquement par la force des jambes.

Roues directrices à l'avant, roues propulsives à l'arrière, ou à l'avant.

REGLEMENT DE CONSTRUCTION

Longueur hors tout maximum : 3 mètres.

Largeur hors tout maximum : 1 mètre.

A. CARACTERISTIQUES MECANIQUES

Diamètre maximum des roues : 500mm. (Les pneus de 500 sont autorisés).
(Roues de 20 pouces et "à tétines" autorisées)

Ecartement minimum des roues sur un même essieu : 500 mm.

Roues de même diamètre sur un même essieu.

Niveau (hauteur) du pédalier à plus ou moins 100 mm, du fond du siège, coussins mousse compressée, toile laçage tendue.

Un système de freinage efficace doit être prévu.



B. CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE

La carrosserie obligatoire est un carénage ou habillage recouvrant la partie cycle de la voiture dans sa totalité

Les matériaux ajourés sont interdits (grillage, treillage, barreaux) mais ils peuvent servir de support à un matériau plus souple.

Des dérogations seront autorisées dans le cas où le matériel ajouré entrerait dans l'esthétique de la voiture.

Les roues, le dossier du siège et le volant peuvent être apparents ou ressortir de la carrosserie.

La hauteur minimum d'une carrosserie est de 200 mm.

La carrosserie doit être d'un seul tenant de l'avant à l'arrière.

L'ouverture pour accéder au siège de la voiture ne doit pas excéder 1 mètre.

C. AUTRES CARACTERISTIQUES

Eclairage, rétroviseur, casque, arceau de sécurité facultatifs mais vivement conseillés.

Les pare-chocs AV et AR au gré des constructeurs, mais si présence ne doivent pas déborder sur les côtés de la carrosserie de la voiture, hauteur 50 mm et hauteur sol 300 mm.

Trois emplacements de numéros sont prévus sur la voiture dans des cercles de 150 mm de diamètre, de couleur blanche (un sur le devant et un de chaque côté de la voiture).

Les constructeurs doivent prévoir que le numéro de leur voiture peut être changé par l'organisateur pendant la durée d'une course pour faciliter le comptage.

Les couleurs des chiffres ne sont pas imposées mais elles doivent être choisies pour avoir un numéro le plus lisible possible .

Deux emplacements de 400 mm sur 300 mm doivent être prévus de chaque côté de la voiture pour recevoir la publicité du sponsor. Si un club porte sa propre publicité il doit se conformer pour chaque course aux règles en vigueur au sein de la FFCVP.



REGLEMENT DES COURSES

Les voitures peuvent être pilotées par 1 à 4 pilotes.

Tous les pilotes doivent être à jour dans leur licences sous peine d'exclusion du club.

C'est à la voiture qui double qu'il importe de choisir sa voie et d'effectuer le dépassement sans risque.

Les voitures "lentes" doivent se tenir sur le côté droit dans les lignes droites et les virages à grand rayon.

Il est interdit de faire obstruction avec une ou plusieurs voitures à un club plus rapide.

Les poussettes ne sont pas interdites dans les stands (dans les côtes dures les clubs disputant la vitesse doivent s'abstenir).

Les voitures qui doivent regagner leur stand pour dépanner doivent respecter le parcours et le sens de rotation de la course.

Une voiture ne terminant pas la course avec sa carrosserie en état du départ sera déclassée à l'esthétique.

Les pilotes peuvent à leur gré courir sur plusieurs voitures dans une course si le nombre de pilotes de chaque voiture n'est pas supérieur à 4.

Dans les stands, ne doivent se trouver que les membres des clubs.

Il est demandé aux clubs d'aider les organisateurs en faisant la police dans leur stand.

Les pilotes peuvent librement évoluer d'un club à un autre.

Il n'est pas interdit de sucer une roue.

Tout ce qui n'est pas interdit est, de ce fait, autorisé.

Les sportifs sont là pour rigoler et les clowns sont là pour faire du sport.

Le Vice-Président
Dominique Caillet

